

Nom commercial: Sulfur ad usum externum

Numéro de la matière: 068008

Version: 4 / CH

Date de révision: 01.03.2021

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.03.21

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Sulfur ad usum externum

N° d'article 06800800

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Production de produits pharmaceutique, Substance active pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence ***

P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Nom commercial: Sulfur ad usum externum

Numéro de la matière: 068008

Version: 4 / CH

Date de révision: 01.03.2021

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.03.21

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P362 Enlever les vêtements contaminés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

Composants dangereux ***

Soufre

No. CAS	7704-34-9	
No. EINECS	231-722-6	
Numéro d'enregistrement	01-2119487295-27-XXXX	
Concentration	>= 100	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Skin Irrit. 2	H315

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. Respiration à l'aide d'un masque facial filtrant ou d'un appareil respiratoire. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent apparaître: irritation des organes respiratoire, Dyspnée, Céphalées, Vertiges, Crampes, Diarrhée, troubles cardio-vasculaires, troubles de système nerveux central, Perte de connaissance

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

En cas d'ingestion, procéder à un lavage d'estomac

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie ***

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible. En cas d'incendie, libération de gaz de semipyrrogénéation nocifs pour la

Nom commercial: Sulfur ad usum externum

Numéro de la matière: 068008

Version: 4 / CH

Date de révision: 01.03.2021

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.03.21

santé. Oxydes de soufre

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la formation de poussières. Utiliser un vêtement de protection individuelle. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter la formation de poussières. Les dépôts de poussières que l'on ne peut éviter doivent être collectés. Ne pas nettoyer à sec les objets et le sol empoussiérés mais les laver soigneusement avec beaucoup d'eau.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Matière/produit auto-inflammable. Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver dans un endroit frais. Ne pas utiliser de récipient en acier. Ne pas utiliser des récipients, des conduites etc. de cuivre ou d'alliages contenant du cuivre.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker en commun avec: Bases, Agents d'oxydation

Classes de stockage

Classe de stockage (Suisse)	11/13	Autres substances dangereuses solides classées/étiquetées dangereuses
Classe de stockage d'après TRGS 510	4.1B	Matières solides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôle de l'exposition**

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

Nom commercial: Sulfur ad usum externum

Numéro de la matière: 068008

Version: 4 / CH

Date de révision: 01.03.2021

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.03.21

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Conséserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Protéger la peau en appliquant une pommade. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol, de brouillard ou de fumée de produit. Filtre à particules P2; Protection respiratoire en présence des gases. Anti-gaz de la classe E.

Protection des mains

Gants de protection
Matériau approprié nitrile
Épaisseur du gant >= 8 h
Temps de pénétration 8 h

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Combinaison de protection étanche

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques *****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	produit cristallin			
Couleur	jaune brunâtre			
Odeur	de Soufre			
valeur pH ***				
Remarque	Non applicable			
Point de fusion				
Valeur	119			°C
méthode	DIN 51761			
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition				
Valeur	445			°C
méthode	DIN 51761			
Point d'éclair				
Valeur	168			°C
méthode	DIN 51755			
Pression de vapeur ***				
Remarque	Non applicable			
Densité				
Valeur	1.8	à	2.06	g/cm ³
température	20			°C
Hydrosolubilité				
Valeur	0.00000			g/l
	5			
Remarque	insoluble			
Température d'inflammabilité				
Valeur	260			°C
Viscosité				
Remarque	Non applicable			

Nom commercial: Sulfur ad usum externum

Numéro de la matière: 068008

Version: 4 / CH

Date de révision: 01.03.2021

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.03.21

propriétés explosives

évaluation

Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agents d'oxydation

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flammes. Etincelles

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, Permanganate de potassium

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de soufre (SOx)

Autres données

Danger de coup de poussière

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques *****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	2'000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Soufre**

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg
Source	IUCLID		

Soufre

Espèces	rat		
CL 50		2000	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Soufre**

Espèces	lapin		
DL50	>	2000	mg/kg
Source	IUCLID		

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Soufre**

Espèces	rat		
CL 50		9.23	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Source	IUCLID		

Soufre

Espèces	rat		
CL 50		5430	mg/m ³

Nom commercial: Sulfur ad usum externum

Numéro de la matière: 068008

Version: 4 / CH

Date de révision: 01.03.2021

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.03.21

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Soufre**

évaluation irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Soufre**

évaluation légèrement irritant

Sensibilisation (Composants)**Soufre**

évaluation non sensibilisant

Mutagénicité (Composants)**Soufre**

Espèces	Salmonella typhimurium
évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
méthode	Ames test

Toxicité reproductrice (Composants)**Soufre**

Remarque N'est disponible

Cancérogénicité (Composants)**Soufre**

Remarque N'est disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Soufre**

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)	
CL 50	866	mg/l
Durée d'exposition	96	h
Source	IUCLID	

Soufre

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
CL 50	180	mg/l

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Soufre**

Espèces	Daphnia magna	
CE50	< 1000	mg/l

Soufre

Espèces	Daphnia magna	
CE 0	> 10000	mg/l
Durée d'exposition	24	h

Soufre

Espèces	Daphnia magna	
CE50	> 5000	mg/l

Toxicité pour les bactéries (Composants)**Soufre**

Espèces	boue activée	
CE50	1900	mg/l
Durée d'exposition	3	h

Nom commercial: Sulfur ad usum externum

Numéro de la matière: 068008

Version: 4 / CH

Date de révision: 01.03.2021

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.03.21

Source

ISO 8192

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

N'est disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

N'est disponible

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation (Composants)****Soufre**

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes**Indications générales**

N'est disponible

Information supplémentaire sur l'écologie

Inoffensif pour organismes aquatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté sur une décharge agréée ou dans une installation d'incinération agréée.

Emballages contaminés

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

Nom commercial: Sulfur ad usum externum




Numéro de la matière: 068008

Version: 4 / CH

Date de révision: 01.03.2021

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.03.21

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	E		
14.1. Numéro ONU	1350	1350	1350
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	SOUFRE	SULPHUR	SULPHUR
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	4.1	4.1	4.1
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 kg		
Les catégories de transport	3		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) Not water hazardous

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

prescriptions nationales de la Suisse

Classe suisse de la toxicité 5
 OFSPT-No. G-54929
 No. de la substance G-54929

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H315 Provoque une irritation cutanée.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.